

Conditions générales d'affaires

concernant l'utilisation des produits en ligne de la Caisse de compensation et de la Caisse de pension GastroSocial (CGA)

1 Conditions générales d'utilisation des produits en ligne de GastroSocial

1.1 Produits et services en ligne de GastroSocial

Les présentes conditions générales portent sur les produits et services en ligne proposés par GastroSocial ainsi que sur les instructions d'utilisation correspondantes qui sont détaillées sur le site web de GastroSocial (gastrosocial.ch) ainsi que sur mirusocial.ch et dans les pages d'aide existantes. GastroSocial se réserve le droit de modifier à tout moment les produits et services en ligne proposés, les documentations et les pages d'accueil et d'aide disponibles.

1.2 Accès aux produits en ligne de GastroSocial

L'accès du client ou de ses mandataires (les clients et mandataires sont dénommés ci-après « personne ayant droit d'accès ») s'effectue via Internet.

Quiconque réussit à s'identifier lors de l'inscription est considéré par GastroSocial comme une personne ayant droit d'accès autorisée à utiliser les produits en ligne de GastroSocial. GastroSocial est par conséquent autorisée, dans le cadre de ces prestations de services et suivant leur étendue, à lui permettre, indépendamment de la nature juridique de sa relation interne avec le client et sans vérification supplémentaire de son autorisation, de transmettre des déclarations des salaires, de consulter l'état du compte du client en question, d'imprimer des relevés de compte ainsi que d'établir des décomptes de cotisations. GastroSocial est en droit de refuser, à tout moment et sans indiquer de motifs, de donner via Internet des renseignements sur les comptes et les calculs mentionnés et d'exiger que la personne ayant droit d'accès s'identifie d'une autre manière (par signature).

La personne ayant droit d'accès reconnaît sans réserve toutes les transactions qui sont comptabilisées en relation avec ses établissements mis en ligne dans le cadre des produits en ligne de GastroSocial. Cela vaut notamment pour les transactions qui ont été effectuées sans ordre écrit et qui présentent les caractéristiques d'accès de la personne ayant droit d'accès. L'ensemble des données, instructions et ordres transmis à GastroSocial par ce canal sont considérés comme rédigés et autorisés par la personne ayant droit d'accès (ou les utilisateurs subordonnés).

L'accès intervient sur la base des possibilités d'authentification ci-dessous:

SMS-Login

Par accès, on entend un accès effectué au moyen d'un identifiant utilisateur (user ID) et d'un mot de passe, qui est vérifié par un code envoyé par SMS.

Certificat

Par accès, on entend un accès effectué au moyen d'un certificat personnel que GastroSocial et QuoVadis Trustlink Suisse SA mettent, sur demande, à la disposition de la personne ayant droit d'accès sous forme de clé USB ou de certificat logiciel. Les certificats existants (clé USB) sont remplacés par le SMS-Login. Dans des cas exceptionnels, un certificat peut être délivré contre paiement. GastroSocial se réserve le droit de supprimer la procédure d'accès par certificat.

Identifiant et mot de passe

S'agissant du service en ligne PartnerWeb-connect, l'accès s'effectue au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe (selon la disponibilité et la version, un accès via SMS-Login est également possible pour le service en ligne PartnerWeb-connect).

Interface mirusConnect

L'utilisateur administrateur mirusConnect a accès aux produits en ligne par le biais de l'application Mirus. Les utilisateurs subordonnés sont saisis, administrés et supprimés par l'utilisateur administrateur. Tous les utilisateurs mirusConnect sont soumis aux obligations de diligence décrites dans le présent document. L'utilisateur administrateur est seul à répondre de lui-même et de tous les utilisateurs subordonnés.

1.3 Formes de noms, contrôle de l'identité et documents d'identité officiels requis

Une personne morale ne peut être représentée que par une personne physique. Un accès est donc délivré à une personne physique. Dans le champ prévu (raison sociale), le nom correspondant peut être saisi conformément au document officiel présenté (extrait actuel du registre du commerce).

Le demandeur d'un accès doit pouvoir être clairement identifié par GastroSocial ou son partenaire contractuel à l'aide d'un document d'identité officiel muni d'une photo (passeport ou carte d'identité). Pour tous les attributs mentionnés dans la demande, un justificatif et une confirmation doivent être fournis au moyen d'un document officiel. Si le demandeur ne figure pas dans l'extrait du registre du commerce de la société, il faut également joindre une déclaration d'autorisation établie par la direction inscrite au registre du commerce ou par les propriétaires (procuration).

SMS-Login, accès par certificat, accès par identifiant et mot de passe

Les documents complémentaires suivants doivent être fournis avec la demande signée : copie du passeport ou de la carte d'identité du demandeur

Utilisateur administrateur mirusConnect

Les documents complémentaires suivants doivent être fournis avec la demande signée pour un accès administrateur à mirusConnect : copie du passeport ou de la carte d'identité du demandeur. Pour les utilisateurs subordonnés de mirusConnect, l'authentification doit être effectuée auprès de l'utilisateur administrateur enregistré pour l'établissement.

1.4 Mot de passe de reconnaissance

SMS-Login

Le mot de passe de reconnaissance est demandé à la personne ayant droit d'accès lors de la première connexion et peut être changé.

Accès par certificat

Le mot de passe de reconnaissance est envoyé à la personne ayant droit d'accès par lettre et peut être changé.

Accès par identifiant et mot de passe

Le mot de passe de reconnaissance est envoyé à la personne ayant droit d'accès par E-Mail.

Accès pour un utilisateur administrateur mirusConnect

L'accès est activé dans la solution client Mirus. Aucun mot de passe n'est nécessaire.

1.5 Acceptation des données d'accès

La personne ayant droit d'accès accepte les données d'accès si elle les utilise ou si elle ne formule aucune opposition dans un délai de 10 jours. Des données d'accès délivrées de manière incorrecte doivent être signalées immédiatement à GastroSocial.

1.6 Déclaration d'invalidation des données d'accès

La déclaration d'invalidation des données d'accès doit parvenir par E-Mail ou par lettre à GastroSocial. Une suspension (interruption temporaire) des données d'accès n'est pas possible. À la différence des données d'accès par SMS-Login, un certificat ne peut pas être réactivé ou prolongé une fois qu'il a été invalidé.

1.7 Droits et obligations après la cessation du contrat

Les actions qui ont été mises en place avant la cessation du contrat ne sont pas concernées par celle-ci. Tous les droits et obligations restent en vigueur après la cessation.

1.8 Informations supplémentaires sur les certificats électroniques

Validité :

l'article 1.8 s'applique uniquement à l'accès par certificat ainsi qu'aux produits en ligne programme des salaires miruSocial et à l'interface mirusConnect qui utilisent des certificats internes de QuoVadis.

Afin de satisfaire aux exigences élevées en matière de protection des données, GastroSocial travaille en collaboration avec la société QuoVadis Trustlink Suisse SA dans le domaine des certificats numériques.

QuoVadis Trustlink Suisse SA est un prestataire de services de certification (CSP Certification Service Provider) accrédité en Suisse et sur le plan international. Il délivre des certificats électroniques de différents niveaux de qualité permettant à leurs titulaires d'utiliser des signatures numériques conformes à la loi et répondant aux exigences des réviseurs.

Le site web de l'entreprise QuoVadis Trustlink Suisse SA (quovadisglobal.ch) vous renseigne sur les documents sur lesquels se base votre contrat:

- QuoVadis Certification Policy CP/CPS
- QuoVadis Relying Party Agreement
- QuoVadis Terms and Conditions of Use
- QuoVadis User Agreement

Avec la réception ou l'utilisation du certificat, vous confirmez que

- toutes les indications et déclarations concernant l'utilisateur ou les informations figurant dans le certificat sont exactes.
- vous n'utilisez pas de données personnelles pour créer le code PIN ou le mot de passe.
- la clé USB est protégée et conservée par vos soins séparément du code PIN correspondant.
- vous ne permettez à aucune personne non autorisée d'accéder à votre clé USB.
- vous utilisez le certificat exclusivement en accord avec la Certificate Policy (CP/CPS) actuelle de QuoVadis Trustlink Suisse SA.
- le certificat sera immédiatement déclaré nul par le titulaire du certificat ou le représentant de la société si celui-ci n'est plus autorisé, au sein de la société correspondante, à utiliser les produits en ligne de GastroSocial.
- le certificat sera immédiatement déclaré nul par le titulaire du certificat si les indications du certificat ne sont plus correctes ou si la clé USB a disparu, a été perdue ou a peut-être été compromise.
- vous acceptez la publication du certificat (la certification peut être vérifiée par QuoVadis Trustlink Suisse SA).
- vous acceptez et respectez pleinement les CGA.

1.9 Obligations de diligence des personnes ayant droit d'accès aux produits en ligne de GastroSocial

1.9.1 Obligations de diligence des personnes ayant droit d'accès à toutes les possibilités d'accès

- La personne ayant droit d'accès s'engage
 - a) à sécuriser ses données utilisateur (identifiant, mots de passe et, le cas échéant, certificats USB) et à prendre toutes les précautions appropriées et nécessaires contre le vol, la visualisation non autorisée, la manipulation, la mise en péril, la perte, la détérioration, le dysfonctionnement, la divulgation, la modification ou l'utilisation non autorisée.
 - b) d'exercer le contrôle exclusif et complet sur l'utilisation des données utilisateur.
 - c) à avertir GastroSocial sans délai si l'un des événements énoncés au point a) survient ou s'il existe seulement un soupçon à cet égard.
 - d) à toujours utiliser ses données utilisateur dans le respect de toutes les lois et directives applicables.
 - e) à cesser totalement et immédiatement l'utilisation des données utilisateur après la cessation, la révocation ou l'expiration du contrat.
 - f) à signaler par écrit ou par E-Mail signé à GastroSocial, sous un mois, toute modification des données utilisateur, notamment de l'adresse professionnelle et de l'adresse électronique ainsi que du numéro de téléphone mobile.
- Si la personne ayant droit d'accès manque à ses obligations de manière considérable ou durable, GastroSocial peut bloquer l'accès aux frais de la personne ayant droit d'accès.
- Le client assume l'ensemble des risques résultant de la divulgation de ses caractéristiques d'accès ou de celles de la personne ayant droit d'accès.
- Il incombe à la personne ayant droit d'accès de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données qu'elle transmet. Cela concerne aussi les saisies et modifications importées et/ou effectuées manuellement par GastroSocial (p.ex. mutations des tarifs d'assurance et de l'impôt à la source etc.). Des écarts doivent être signalés sans délai, au plus tard le 20 du mois suivant (avant le traitement définitif des salaires). Le client répond lui-même de l'examen de chaque résultat, ainsi que de la communication suffisamment tôt des modifications susmentionnées.
- La personne ayant droit d'accès est tenue de minimiser les risques de sécurité inhérents à l'utilisation d'Internet en prenant les mesures de protection appropriées.

1.9.2 **Autres obligations de diligence des personnes ayant droit d'accès par certificat**

- La personne ayant droit d'accès est également tenue, en plus des points énoncés au chiffre 1.9.1,
 - a) de prendre toutes les mesures permettant de ne pas mettre en danger la sécurité ou l'intégrité de l'infrastructure de sécurité de GastroSocial/QuoVadis (SafeNet).
 - b) d'organiser immédiatement le blocage de la clé USB en cas de perte ou d'utilisation abusive.
- Le titulaire du certificat est responsable à l'égard de tiers en cas de dommages subis par ces derniers parce qu'ils se sont fiés au certificat valable d'un prestataire reconnu de services de certification.

1.9.3 **Obligations de diligence de l'utilisateur administrateur mirusConnect ayant droit d'accès**

- L'utilisateur administrateur ayant droit d'accès s'engage à garantir l'ensemble des obligations énoncées au chiffre 1.9.1, y compris celle pour l'utilisation du logiciel Mirus (dont accès au programme et à l'administration des utilisateurs).
- L'utilisateur administrateur ayant droit d'accès répond des utilisateurs subordonnés. Il s'engage
 - a) à procéder aux clarifications et vérifications nécessaires à l'authentification de nouveaux utilisateurs subordonnés.
 - b) à effectuer les changements sans délai lors de départs et de modifications des utilisateurs associés.
 - c) à garantir les obligations de diligence applicables en vertu du chiffre 1.9.1, y compris pour les utilisateurs subordonnés.
- L'utilisateur administrateur (ou ses mandataires titulaires) assume l'entière responsabilité de toutes ses propres transactions et de toutes celles effectuées par les utilisateurs subordonnés ainsi que des informations transmises via l'interface mirusConnect.

1.9.4 **Obligations de diligence des utilisateurs administrateurs PartnerWeb-connect ayant droit d'accès**

L'utilisateur administrateur PartnerWeb-connect peut créer des utilisateurs subordonnés. Tous les utilisateurs administrateurs PartnerWeb-connect sont soumis aux obligations de diligence décrites dans le présent document. Ils répondent de la vérification des utilisateurs subordonnés ainsi que de leurs propres données et de celles soumises par tous les utilisateurs subordonnés.

1.10 **Exclusion de la responsabilité de GastroSocial**

- GastroSocial décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des données transmises à GastroSocial par l'intermédiaire des produits en ligne de GastroSocial. En particulier, les indications concernant le compte client sont considérées comme provisoires et indicatives.
- GastroSocial ne fournit pas l'accès technique à ses prestations de services en ligne. Cela est l'affaire exclusive de la personne ayant droit d'accès. GastroSocial décline donc toute responsabilité quant au fournisseur d'accès/à l'opérateur de serveur web.
- L'échange de données via les produits en ligne de GastroSocial est réalisé par le biais d'Internet. GastroSocial exclut toute responsabilité en cas de dommages découlant de l'utilisation d'Internet. En particulier, GastroSocial ne répond pas des dommages subis par les personnes ayant droit d'accès du fait d'une erreur de transmission, d'un défaut technique, de dysfonctionnements, d'interventions illicites dans les installations de réseau, d'une surcharge du réseau, d'un encombrement intentionnel des accès électroniques par des tiers, de pannes d'Internet, d'interruptions ou d'autres inaccessibilités de la part du fournisseur d'accès/de l'opérateur de serveur web.
- GastroSocial ne peut garantir ni un accès illimité aux prestations de services en ligne concernées ni leur utilisation illimitée. GastroSocial est tout aussi peu en mesure de garantir la disponibilité opérationnelle illimitée d'Internet. Si le soin habituel a été apporté, GastroSocial ne répond pas des conséquences de pannes et interruptions de traitement dans le cadre de l'exploitation de produits en ligne de GastroSocial (p.ex. occasionnées par des interventions illicites dans le système de GastroSocial).
- GastroSocial décline toute responsabilité quant au terminal de la personne ayant droit d'accès, à l'accès technique aux produits en ligne de GastroSocial et quant aux logiciels nécessaires pour ce faire. De même, GastroSocial ne répond pas d'éventuelles défaillances des logiciels fournis par ses soins, p.ex. par support de données, téléchargement ou autre.
- Si GastroSocial constate l'existence de risques pour la sécurité, elle se réserve le droit d'interrompre à tout moment la fourniture des produits en ligne de GastroSocial pour protéger la personne ayant droit d'accès jusqu'à élimination des risques. GastroSocial décline toute responsabilité quant aux préjudices causés par cette interruption.

- La responsabilité de GastroSocial est exclue, dans le cadre prévu par la loi, en cas de dommages subis par la personne ayant droit d'accès en raison du manquement aux obligations mentionnées dans les CGA ainsi qu'en cas de dommages indirects et de dommages consécutifs tels que le manque à gagner ou les revendications de tiers.
- GastroSocial décline toute responsabilité quant à des dommages causés par ses collaborateurs de support.
- En cas de litige, ce sont les données transmises par les personnes ayant droit d'accès et le procès-verbal de support de GastroSocial qui ont valeur de preuve. Le client reconnaît la valeur de preuve de ces enregistrements.

1.11 **Traitement et transmission des données de salaires**

La personne ayant droit d'accès prend acte du fait que le traitement de ses données de salaires et la mise à jour de ses comptes ne sont pas effectués directement ou 24 heures sur 24. Le traitement dépend de la réglementation sur le temps de travail et sur les jours fériés en vigueur au siège de GastroSocial à Aarau.

1.12 **Blocage d'accès**

- La personne ayant droit d'accès peut faire bloquer son accès aux produits en ligne de GastroSocial. Le blocage doit être demandé au siège de GastroSocial à Aarau et doit être immédiatement confirmé par écrit.
- La levée du blocage est soumise à l'accord écrit du client.
- GastroSocial est en droit de bloquer, à tout moment, sans indiquer de motifs et sans préavis, l'accès de la personne ayant droit d'accès à une partie ou à l'ensemble des prestations de services, dès lors qu'elle juge ce blocage opportun pour des raisons concrètes. Cela vaut en particulier en cas de retard de paiement des produits en ligne payants de GastroSocial ou en cas de non-utilisation.
- Après un blocage de l'accès, les parties peuvent convenir de prolonger l'utilisation pour une durée restant à définir. Pendant cette période, GastroSocial facture au client l'intégralité des coûts d'utilisation.
- Après un blocage, une clé USB encore disponible doit être retournée à GastroSocial, Buchserstrasse 1, Postfach, 5001 Aarau.

1.13 **Dispositions relatives au mandat de la personne ayant droit d'accès**

- L'autorisation octroyée à la personne ayant droit d'accès de recourir aux produits en ligne de GastroSocial est valable jusqu'à sa révocation adressée par écrit à GastroSocial, Buchserstrasse 1, Postfach, 5001 Aarau. Il est expressément stipulé que l'autorisation octroyée ne tombe pas en déchéance suite au décès ou à la perte de capacité civile du propriétaire de l'entreprise, mais qu'elle reste en vigueur jusqu'à sa révocation, nonobstant toutes inscriptions contraires au registre du commerce ou autres publications.
- La radiation d'un éventuel droit de signature du mandataire, accordé à ce dernier à l'égard de GastroSocial en dehors des produits en ligne de GastroSocial, n'entraîne pas automatiquement l'annulation de son autorisation d'utiliser les produits en ligne de GastroSocial. Ladite annulation requiert au contraire une révocation expresse au sens d'un blocage d'accès.

1.14 **Protection des données**

- GastroSocial garantit que les données du client, qui lui sont rendues accessibles par l'usage de l'offre de produits en ligne de GastroSocial, sont recueillies, traitées, enregistrées et utilisées seulement pour le calcul des cotisations et l'élaboration de statistiques internes. En outre, GastroSocial s'engage à ne pas utiliser ces données ni à les transmettre à des tiers (à l'exception de partenaires prestataires de services, tels que SWICA). Les droits de la personne ayant droit d'accès selon la loi sur la protection des données restent réservés.
- La personne ayant droit d'accès prend acte du fait que les données sont transmises par un réseau ouvert et accessible à tous (Internet). Ces données font dès lors l'objet d'une transmission transfrontalière régulière et non contrôlée. Cela vaut également pour un transfert de données dont l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. Les paquets de données sont transmis cryptés. Cependant, ni le nom de l'expéditeur ni celui du destinataire ne sont cryptés. Ils peuvent aussi être lus par des tiers.

1.15 Sécurité

1.15.1 Produits en ligne de GastroSocial

Divers systèmes de sécurité, parfois à plusieurs niveaux, ont été élaborés lors du développement des produits en ligne de GastroSocial pour garantir une sécurité optimale. Il est toutefois impossible de garantir la sécurité absolue, même lorsque toutes les mesures de sécurité les plus récentes ont été prises, tant au niveau de GastroSocial qu'au niveau de la personne ayant droit d'accès. Si l'ordinateur et le réseau de la personne ayant droit d'accès font partie intégrante du système, ils échappent toutefois au contrôle de GastroSocial et peuvent devenir un point faible dudit système.

1.15.2 Internet

La personne ayant droit d'accès prend notamment acte des risques suivants :

- Des connaissances insuffisantes du système et des lacunes dans les mesures de sécurité préventives peuvent faciliter un accès non autorisé (p.ex. stockage de données insuffisamment sécurisé sur disque dur, transmission de fichiers etc.). Il incombe à la personne ayant droit d'accès de se renseigner exactement sur les mesures de sécurité préventives nécessaires.
- Il existe le risque permanent que des virus informatiques se propagent sur l'ordinateur lors de l'utilisation d'Internet. Des scanners de virus peuvent aider la personne ayant droit d'accès dans la mise en œuvre des mesures préventives de sécurité. Le recours à des programmes antivirus peut réduire le risque et il est recommandé à la personne ayant droit d'accès.
- Il est important que la personne ayant droit d'accès ne travaille qu'avec des logiciels de source sûre.

1.16 E-Mail

La personne ayant droit d'accès prend note que les données transmises par E-Mail ne sont pas protégées. Si des communications ou mandats de GastroSocial sont transmis par E-Mail, GastroSocial se réserve quant à elle le droit de communiquer par E-Mail avec la personne ayant droit d'accès. GastroSocial utilise alors l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de demande.

1.17 Garantie de bon fonctionnement

1.17.1 Généralités

L'objectif de GastroSocial est de fournir ses prestations associées aux produits en ligne de GastroSocial 7 jours par semaine et 24 heures sur 24, sans panne ni interruption. GastroSocial s'engage à prendre des mesures économiquement supportables et proportionnées afin de garantir un état technique actuel pour sécuriser ses propres systèmes et les prestations associées aux produits en ligne de GastroSocial. GastroSocial s'engage à ne pas procéder, autant que possible, aux travaux de maintenance, au développement des prestations de services associées aux produits en ligne de GastroSocial, à l'introduction de nouveaux équipements et logiciels pendant les heures de travail habituelles ou aux dates de paiement des salaires. GastroSocial informe la personne ayant droit d'accès des interruptions d'exploitation prévisibles. En cas d'interruptions d'exploitation imprévisibles, GastroSocial informe les personnes ayant droit d'accès dans les meilleurs délais et s'engage à corriger la panne aussi rapidement que possible dans la limite de ses possibilités.

1.17.2 Restriction

GastroSocial ne peut pas garantir que les produits en ligne de GastroSocial entretenus par ses soins pourront être utilisés sans interruptions ni défaillances dans toutes les combinaisons souhaitées par la personne ayant droit d'accès ou avec l'ensemble des données, installations informatiques et programmes mis à disposition par ladite personne. De même, GastroSocial ne peut pas garantir que la correction d'une erreur de programme exclura la survenance d'autres défaillances.

1.18 Responsabilité

- GastroSocial limite sa responsabilité aux préjudices dus à des violations intentionnelles du contrat ou à une faute lourde ou moyenne de l'entreprise ou de ses collaborateurs. En cas de tels dommages, les personnes ayant droit d'accès sont tenues de signaler immédiatement les défauts et les pannes à GastroSocial.
- GastroSocial décline toute responsabilité pour les défauts et les pannes qui ne lui sont pas imputables, en particulier les défauts de sécurité et les cessations d'activité de sociétés tierces avec lesquelles elle collabore ou dont elle dépend.

- En outre, GastroSocial décline toute responsabilité pour les dommages en cas de force majeure, d'influences extrêmes de l'environnement, de manières de procéder inadéquates et de mépris des risques, de sollicitation excessive, de moyens d'exploitation inappropriés, d'interventions de la personne ayant droit d'accès ou de dysfonctionnements du fait de tiers (virus, vers etc.), qui surviennent malgré les mesures préventives actuelles nécessaires en matière de sécurité.
- GastroSocial fournit les outils électroniques exclusivement dans le cadre des services en ligne. Il appartient au client de vérifier l'exactitude de chaque résultat, les tarifs corrects et la conformité juridique. Les écarts doivent être signalés sans délai (cf. 1.9.1). GastroSocial décline toute responsabilité pour les montants erronés, les méthodes et tarifs incorrects et les motifs juridiquement inappropriés.

2 Dispositions formelles

2.1 Discretion

Chaque partie s'interdit de divulguer à des tiers toutes les informations relevant du secteur commercial de l'autre partie, lesquelles ne sont pas accessibles à tous ni connues de tous. Chacune s'engage en outre à faire tous les efforts possibles pour empêcher des tiers d'accéder à ces informations. Par ailleurs, chaque partie a le droit de réutiliser dans sa sphère d'activité habituelle les connaissances acquises dans le cadre de la relation d'affaires.

2.2 Cession du contrat

La cession de ce contrat ou de différents droits et obligations à des tiers requiert le consentement préalable écrit de l'autre partie, ce consentement ne pouvant être refusé sans motif.

2.3 Règlement amiable

En cas de divergences d'opinion, les parties au contrat s'engagent à tenter de trouver un accord amiable avant de saisir un juge, et d'organiser la gestion du conflit. À cette fin, elles sollicitent une médiation conduite par un médiateur professionnel. Les coûts de gestion de conflit sont supportés à parts égales par les parties au contrat.

2.4 Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

2.5 For

Le for exclusif pour tous les litiges éventuels découlant directement ou indirectement du contrat est le siège de GastroSocial, à Aarau.

2.6 Nullité partielle

La nullité ou l'invalidité présente ou future d'une disposition de ces CGA n'affecte pas le reste de ces CGA. En cas de nullité ou d'invalidité d'une disposition, celle-ci doit être remplacée par une disposition se rapprochant autant que possible de l'objectif économique de la disposition invalide. Il faut procéder de la même manière si une lacune est découverte.

2.7 Résiliation

- Les deux parties peuvent à tout moment résilier par écrit le contrat produit portant sur les prestations de services pour les produits en ligne de GastroSocial. La résiliation par la personne ayant droit d'accès ou le titulaire doit être adressée à : GastroSocial, Buchserstrasse 1, Postfach, 5001 Aarau.
- L'accès aux produits en ligne de GastroSocial reste possible pendant les 2 semaines suivant la date de résiliation ou la date de cessation d'exploitation, sauf si un blocage immédiat est exigé. Les parties peuvent convenir de prolonger l'accès pour une durée restant à définir, mais ne pouvant toutefois pas excéder 6 mois. Après l'expiration de ce délai, une clé USB du titulaire du certificat encore disponible doit être retournée à GastroSocial, Buchserstrasse 1, Postfach, 5001 Aarau

2.8 Dispositions légales réservées

Les dispositions légales qui régissent l'exploitation et l'utilisation d'Internet restent réservées et s'appliquent aussi au présent contrat produit portant sur les produits en ligne de GastroSocial dès leur entrée en vigueur.

3 Conditions générales d'utilisation du support pour les produits en ligne de GastroSocial

La section 3 s'applique aux produits en ligne suivants de GastroSocial :

- Offre de services PartnerWeb-connect
- Transmission de données salariales trans-info
- Programme des salaires GastroSocial
- Programme des salaires miruSocial

3.1 Étendue du support et des prestations de services support

Sauf convention contraire, les prestations portent sur les versions en vigueur des produits en ligne de GastroSocial qui sont utilisées par les personnes ayant droit d'accès.

Le support englobe les prestations suivantes :

- Les défauts et les défaillances sont éliminés.
- GastroSocial s'engage à apporter une assistance simple et rapide à la personne ayant droit d'accès. Celle-ci comprend :
 - les renseignements téléphoniques aux heures de bureau
 - le traitement des demandes et des problèmes signalés par téléphone, par E-Mail ou par voie électronique via les possibilités de contact concernant les services utilisés associés aux produits en ligne de GastroSocial.
 - le support à distance (pour autant que les équipements techniques répondant aux spécifications de GastroSocial soient disponibles et que les services des produits en ligne de GastroSocial le permettent)
 - des informations périodiques sur les extensions et les améliorations des produits en ligne de GastroSocial
 - la résolution par téléphone de problèmes liés au système (après prise de rendez-vous avec l'équipe de support de GastroSocial@net)

Le support ne comprend pas les prestations suivantes :

- les adaptations nécessaires de programmes du fait de modifications du système d'exploitation ou de logiciels proches de ce système, tels que les systèmes réseaux, les systèmes de bases de données, les utilitaires ou l'infrastructure de communication de la personne ayant droit d'accès
- les ajustements suite à des consolidations du matériel informatique
- les prestations de support qui sont fournies sur le site de la personne ayant droit d'accès.
- l'assistance et la formation lors de l'installation et de l'introduction de nouvelles versions et fonctionnalités
- la réalisation de modifications et d'ajouts spécifiques au client
- l'identification d'erreurs dont il peut être prouvé qu'elles sont imputables à la personne ayant droit d'accès.
- les demandes techniques ou spécifiques à la société (y compris au sens de conseils, p.ex. en matière d'organisation, de sécurité) ainsi que leur mise en œuvre consécutive
- les corrections causées par la communication de conditions ou de tarifs d'assurance incomplets ou erronés.
- les corrections causées par la non-communication de conditions et de tarifs d'assurance modifiés.

3.2 Obligations de la personne ayant droit d'accès

La personne ayant droit d'accès est soumise aux obligations suivantes :

- garantie de l'accès à son ordinateur ou son réseau, si cela est nécessaire pour les travaux de support.
- fournir les moyens de communication nécessaires
- respecter les consignes convenues au regard de l'utilisation des produits en ligne de GastroSocial
- documenter les situations exceptionnelles et les messages d'erreurs
- aider l'équipe de support de GastroSocial@net dans la détection des erreurs et de leur élimination.
- Programmes des salaires : tenue de la comptabilité des salaires (la période de salaire se trouve toujours dans le mois en cours)
- Interfaces : transmission des données de salaire requises en temps utile

3.3 Disponibilité du support

Sauf indication contraire, GastroSocial fournit les services de support convenus selon le calendrier suivant :

Disponibilité normale du support

Le support est proposé chaque jour ouvrable de GastroSocial du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 h et de 13.30 à 17.00 h.

Disponibilité spéciale du support

En cas de pannes qui nuisent considérablement à l'établissement de la personne ayant droit d'accès, les travaux de support interviennent dans les 8 heures ouvrables suivant la réception du message de panne pendant la disponibilité du support.

4 Conditions complémentaires d'utilisation des produits en ligne payants de GastroSocial

La section 4 s'applique aux produits en ligne suivants de GastroSocial :

- Programme des salaires GastroSocial
- Programme des salaires miruSocial

4.1 Formation/Responsabilité en cas de renonciation

- Une formation doit être suivie avec succès pour le programme des salaires GastroSocial.
- La formation Données de base doit être suivie avec succès pour le programme des salaires miruSocial, versions « basic » et « extra ».
- En plus de la formation Données de base, une formation « planification de l'affectation du personnel » doit être suivie avec succès pour le programme des salaires miruSocial version « total ».

La personne ayant droit d'accès est tenue d'assister à une formation organisée par GastroSocial ou un représentant mandaté. Si cette formation est refusée, la correction d'erreurs occasionnées par des données incorrectes n'est pas décomptée sur le temps de support intégré. Dans ce cas, la correction est facturée au taux horaire applicable.

Les sessions de formation payantes non utilisées ou refusées font partie du pack d'installation et expirent au début de l'utilisation.

4.2 Utilisation

Les frais d'utilisation des programmes des salaires sont décomptés selon le nombre de décomptes des salaires créés.

4.3 Support

Les frais d'utilisation des programmes des salaires comprennent un temps de support annuel selon la liste de prix du produit concerné. Ce temps de support n'est pas cumulable et il est payant une fois le plafond atteint. Les coûts sont spécifiés au chiffre 4.8.

4.4 Facturation

Les frais d'installation des programmes des salaires de GastroSocial sont facturés de façon unique avec l'inscription. Les frais d'utilisation sont facturés trimestriellement et rétroactivement en fonction du nombre de décomptes de salaires effectivement établis. D'autres services sont facturés au besoin.

4.5 Conditions de paiement

En l'absence de communication du client dans les 10 jours suivant la date d'émission, une facture est réputée acceptée. Les factures émises par GastroSocial pour des produits en ligne de GastroSocial sont payables net à 20 jours.

4.6 Retard de paiement

Si le client présente un retard de paiement, GastroSocial a droit à des intérêts moratoires à hauteur de 5%. GastroSocial doit avertir préalablement le client par écrit d'une interruption des prestations de services et de support pour la durée du retard. En l'absence de paiement, GastroSocial désactivera l'accès et résiliera l'accord portant sur les produits en ligne de GastroSocial. Une réclamation des droits d'inscription déjà payés et toute autre responsabilité sont alors exclues. Une éventuelle réactivation est payante.

4.7 Prix des produits en ligne de GastroSocial

Les prix des produits en ligne de GastroSocial sont fixés dans les informations sur les produits et les fiches techniques actuelles disponibles sur les sites web gastrosocial.ch et mirusocial.ch. Pour les prestations de services en dehors du support inclus, ce sont les prix définis au chiffre 4.8 qui sont applicables. Toute modification des prix des produits est communiquée par écrit à la personne ayant droit d'accès.

4.8 Changement de forme juridique et changement d'établissement

En raison de dispositions légales, l'ancienne forme juridique/l'ancien établissement doit obligatoirement être fermé(e) à la date du changement de société/du changement d'établissement (13^{ème} salaire mensuel et soldes versés), et la nouvelle société/le nouvel établissement doit être rouvert(e) à la date d'entrée en vigueur. Les périodes comptabilisées en trop sous l'ancienne forme juridique/l'ancien établissement doivent obligatoirement être ressaisies sous la nouvelle forme juridique/le nouvel établissement. Les changements de forme juridique et le changement d'établissement sont à déclarer suffisamment tôt et de façon proactive. Cela génère des coûts qui sont calculés selon la charge de travail. Ces frais augmentent en cas de retard dans les déclarations de changement.

4.9 Prix des services des programmes des salaires de GastroSocial et miruSocial

Pour les prestations de services qui sont fournies en dehors de l'étendue prévue dans le support, les tarifs suivants sont applicables. Les temps de déplacement sont considérés comme des heures de travail :

	CHF (Prix excl. TVA)	
Support selon la charge de travail (concerne le temps dépassant le temps de support contractuel)	par heure	120.–
Prestations de services sur mandat, sauf accord forfaitaire, selon la charge de travail	par heure	120.–
Changement d'établissement programme des salaires GastroSocial (Exige le réenregistrement des employés)		100.–
Changement d'établissement programme des salaires miruSocial (Exige le réenregistrement des employés)		120.–
Changements de forme juridique – programme des salaires GastroSocial (Exige le réenregistrement des employés)		100.–
Changements de forme juridique – programme des salaires miruSocial (Exige le réenregistrement des employés)		120.–
Réinitialisation de la période de salaire en cours d'année civile (la 1 ^{ère} fois est gratuite)		50.–
Accès supplémentaire par SMS-Login		50.–
Changement de la personne ayant droit d'accès par SMS-Login		50.–
Réactivation du programme des salaires suite à la non-utilisation ou à un retard de paiement		150.–
Réactivation du programme des salaires (après une désactivation) suite à la non-utilisation ou à un retard de paiement		200.–
Réactivation et/ou mise en service année suivante (Exige le réenregistrement des employés)		150.–
Changement de produits miruSocial (1 ^{ère} modification gratuite), hors formations supplémentaires en cas de mise à jour		150.–
Mutations tarifaires rétroactives pour l'année en cours déclarées après le 10 janvier (toute correction de la paie sera facturée au prix coûtant)		50.–
Frais d'annulation (en sus) programmes des salaires GastroSocial et miruSocial (après mise à disposition)		150.–

Frais et coûts accessoires :

Les frais et les coûts accessoires justifiés (trajet, support de données, copies, frais de port etc.) sont à la charge du client.

5 Validité des présentes conditions

5.1 Validité et disponibilité de ces conditions d'affaires

Le présent document régit tous les aspects de la relation d'affaires via les produits en ligne de GastroSocial. Les modifications des CGA sont effectuées en fonction des besoins et sont publiées sur les sites web gastrosocial.ch ou mirusocial.ch. Ces CGA sont disponibles en libre accès et peuvent aussi être imprimées. GastroSocial renonce à remettre une version sur papier pour des raisons écologiques. En signant le contrat produit, la personne habilitée à signer ou son représentant atteste avoir lu ces CGA dans leur intégralité et les accepter.

5.2 Modification du contrat

GastroSocial se réserve le droit de modifier à tout moment les CGA, les pages d'accès et d'aide éventuellement disponibles ainsi que l'offre de prestations de services des produits en ligne de GastroSocial. Une telle modification est portée à la connaissance de la personne ayant droit d'accès par un moyen approprié. En l'absence de contestation écrite sous un mois suivant la communication, la modification est réputée approuvée dans tous les cas lors de la prochaine utilisation des produits en ligne de GastroSocial.

La version allemande des Conditions générales d'affaires concernant l'utilisation des produits en ligne de la Caisse de compensation et de la Caisse de pension GastroSocial (CGA) fait foi.

GastroSocial, Aarau, 01.01.2021